

## COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 4 janvier 2021 à 20 h 30

Convocation du 28 décembre 2020

**Étaient présents** : Mathilde PLU, Christian BARBEAU, Claudine BIZOT, Laurent COCHONNEAU, Christophe LALOU, Jean-Yves BOURGE, Alexis COME, Laura COUTABLE, Michel DEROUINEAU, Sarah-Claude KIEFER, Béatrice LEVASSEUR, Anne-Sophie MAZE, Gautier MICHELIN, Marie-Noëlle ORTION, Sébastien PIERRE, Christophe POMMIER,

**Étaient absents excusés** :

Marie-Line REVEL pouvoir à Claudine BIZOT

Raphaëlle DUCHESNE pouvoir à Anne-Sophie MAZE

Sophie GIRARD

**Secrétaire de séance** :

Claudine BIZOT est désignée en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité sur cette décision.

---

### ORDRE DU JOUR :

- Délibérer pour l'ouverture de trois lignes de trésorerie concernant des investissements
- Délibérer pour le devis du SIDERM rue de Normandie
- Délibérer sur le marché balayage
- Délibérer sur le choix du lot 7 marché de la MAM
- Délibérer sur la proposition de caniroute
- Délibérer sur le loyer de la MAM
- Délibérer pour les contrats de maintenance du logiciel Berger Levrault et pour le contrat de maintenance Conty
- Délibérer sur la démarche de projet de territoire entre les communes de St Gervais et Laigné
- Points préparés par les commissions
- Questions diverses

-----

Claudine BIZOT est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le registre circule pour les signatures.

#### ❖ Ouverture de trois lignes de trésorerie concernant des investissements

Laurent COCHONNEAU demande aux membres du Conseil municipal d'ouvrir trois lignes de trésorerie pour une chaudière à remplacer, le lot 7 du marché de la MAM et les travaux du SIDERM route de Normandie, afin de pouvoir régler les entreprises avant le vote du budget :

21 318 pour un montant de 2 000 € (chaudière)

2313 pour un montant de 25 000 €

2315 pour un montant de 25 000 €

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 18

### ❖ Devis du SIDERM rue de Normandie

Laurent COCHONNEAU propose aux membres du conseil municipal de valider le devis du SIDERM d'un montant de 23 596.55 € HT concernant le déplacement de la canalisation d'eau potable.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 18

Laurent COCHONNEAU indique aux membres du conseil que le SIDERM ne prend pas en charge les travaux car la canalisation est trop récente. Mais afin de pouvoir modifier l'assainissement il faut déplacer la tranchée d'eau potable.

Le coût est ainsi limité avec la création d'une seule tranchée.

Jean-Yves BOURGE explique que le travail d'IRPL a permis de demander à l'entreprise intervenant sur le réseau d'assainissement de faire une tranchée plus large donc le devis proposé par le SIDERM est passé de 73 000 € à 23 950 €.

Gauthier MICHELIN demande si le devis correspond à la même chose ?

Laurent COCHONNEAU répond que non les tranchées sont à la charge de la CDC OBB.

Sarah-Claude KIEFFER demande pourquoi il y a un tel différentiel entre les devis ? Et elle souhaite voir les plans.

Christophe LALOU répond qu'il va être réalisé une seule tranchée à la place de deux.

Laurent COCHONNEAU sait que ses travaux étaient très attendus mais le mieux est d'attendre que tout soit réalisable en même temps.

### ❖ Marché balayage

Mathilde PLU présente la convention pour le groupement de commande balayage avec la communauté de communes Orée de Bercé belinois. La convention est prise pour une durée de 3 ans pour cette année la commune paiera 1666.50 € TTC.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 18

### ❖ Choix de l'entreprise pour le lot 7 de la MAM

Après l'étude réalisée par l'architecte la notation est la suivante :

Candidats	Valeur Technique/55	Prix /45	Note finale /100
BOULFRAY	51	45	96
PARCE DECORS	46	40.60	86.60

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de retenir l'entreprise BOULFRAY pour un montant HT de 24 974,29.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil approuvent à l'unanimité le choix de l'entreprise BOULFRAY.

Vote pour 18

### ❖ Convention Caniroute

Christophe LALOU présente la convention de fourrière animale avec la société CANIROUTE pour l'accueil des animaux pour l'année 2021 à compter du 31 janvier 2021 au 1<sup>er</sup> février 2022.

- La capture des animaux errants (chats, chiens et autres),
- La capture des animaux dangereux (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie) et leur placement en boxes sécurisés,
- Le transport des animaux décédés, de jour comme de nuit, y compris les jours fériés.
- L'évacuation vers les fourrières 24h/24
- L'identification des animaux tatoués ou identifiables par puce électronique
- L'assistance vétérinaire 24h/24
- 

Cette prestation aura un coût annuel de 3 514.56 € TTC soit 1.68 € par habitant.

A la restitution de l'animal, le propriétaire devra s'acquitter des frais de restitution incluant le coût d'identification auprès de la Centrale Canine, des frais de garde, de tatouage et de vaccination.

Ceci exposé les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 18

#### ❖ **Devis Conty**

Mathilde PLU présente le devis pour le contrat de maintenance informatique. Seule la société Conty a été contactée car elle est l'actuelle prestataire et c'est elle qui a fourni les matériels informatiques.

Le montant du devis est de 990 € HT.

Mme la maire demande aux membres du conseil de l'autoriser ce devis de 990 € HT auprès de la société Conty.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil approuvent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 18

#### ❖ **Projet de délibération relative à la méthodologie du projet de territoire entre les communes de Laigné et de Saint Gervais en Belin**

Mathilde PLU a relancé Mme DUPONT pour savoir où elle en était sur le projet de territoire. Une réunion s'est déroulée en présence des adjoints des deux communes et il en ressort une méthodologie réalisée par Mme HELBERT.

Michel DEROUINEAU insiste sur le fait que chaque élu doit être acteur de ce projet.

Mathilde PLU explique que les groupes de travaux sont importants et que les binômes à la tête des 6 groupes seront des deux communes.

Jean-Yves BOURGE explique que c'est un comité de pilotage pour la réalisation de la commune nouvelle et les maires ne seront présents que pour régler les différends.

Madame la Maire rappelle à ses Conseillers que les équipes municipales de Saint Gervais en Belin et de Laigné ont mené ces derniers mois une étude d'opportunité et de faisabilité sur le rapprochement éventuel des deux communes.

A l'issue de la réunion de restitution qui s'est tenue en octobre 2020, les élus des deux communes présents ont décidé que, dans un premier temps, ce rapprochement serait vu comme l'opportunité de construire un projet de territoire commun de manière à apprendre à se connaître et à travailler ensemble.

Madame la Maire précise qu'un projet de territoire est un projet politique, une feuille de route que les élus se donnent pour une période définie et sur un territoire déterminé. En l'occurrence, il s'agira ici de le mettre en œuvre à l'échelle de deux communes jusqu'à l'été 2024.

Une méthodologie a par conséquent été travaillée puis proposée aux adjoints des deux communes en décembre 2020 pour recueillir leur avis. A l'occasion de cette réunion, les élus présents ont rendu un avis favorable à cette méthodologie et ont décidé unanimement de la présenter pour validation en Conseil municipal.

Madame la Maire expose la méthodologie jointe avec la convocation du Conseil. (annexe 1). Elle indique que ce projet de territoire sera le fruit d'une démarche concertée puisque la méthodologie de travail s'emploie à être à l'écoute de l'ensemble des Conseillers municipaux.

Ainsi, le projet de territoire reposera sur une expression plurielle, construit sur plusieurs phases bien identifiées : diagnostic, définition d'objectifs et plan d'actions.

### Les principaux acteurs du projet de territoire :

Tout au long de la démarche, les deux Maires auront comme objectif de tenir le calendrier, d'être garantes de la qualité des débats et de la bonne marche du projet. Elles seront assistées d'une agente puisque ce projet de territoire sera réalisé en interne.

L'agente fournira des supports communs, une assistance technique aux groupes de travail dès lors qu'ils en ressentiront le besoin et rédigera les comptes-rendus des réunions plénières. L'agente pourra également être amenée à co-animer ces réunions en fonction des besoins des Maires.

Des groupes de travail thématiques seront créés, ils réfléchiront, proposeront des actions.

Chaque commune devra être représentée par 3 élus dans chaque groupe de travail.

Dans chaque groupe de travail, un binôme (1 élu de chaque commune) sera désigné.

### Les grandes étapes :

Étapes	Période	Qui ?	Pourquoi ?
<b>1. Réaliser un état des lieux</b>	Mois de février 2021	Les Conseillers municipaux à l'occasion d'une réunion plénière	Bien connaître ce qui existe, ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas.
<b>2. Définir les axes de travail = s'accorder sur 6 thématiques</b>	Mois de Mai 2021	Les Conseillers municipaux en réunion plénière	Quelles sont les thématiques que les deux communes souhaitent travailler <u>ensemble</u> ? Politiquement vers quoi les élus veulent aller ? S'accorder sur les grands chantiers à lancer dans les prochaines années.
<b>Créer les 6 groupes de travail</b>  <i>1 par objectif retenu lors de la réunion du mois de mai.</i>	Mois de Juin 2021		3 élus de chaque commune par groupe de travail.  Chaque groupe de travail sera co-piloté par un élu de Laigné et un élu de St Gervais (« le Binôme »).
<b>3. Élaborer dans chaque groupe de travail un projet de plan d'actions.</b>	Dès juillet 2021	Les groupes de travail sous l'impulsion des binômes.	Chaque groupe de travail devra proposer des objectifs.  Puis, définir des actions concrètes.
<b>Rédiger les fiches actions validées</b>	Jusqu'en octobre 2021	Chaque groupe de travail sous l'impulsion des binômes.	Définir les moyens à mettre en œuvre en face des actions (humains, financiers) et qui porte l'action.

**PRESENTATION PAR CHAQUE BINOME A L'ENSEMBLE DES CONSEILLERS DES ACTIONS  
PROPOSEES POUR VALIDATION EN NOVEMBRE 2021**

**VALIDATION DU PROJET DE TERRITOIRE DANS CHAQUE CONSEIL MUNICIPAL EN  
JANVIER 2022**

<b>4. Mise en œuvre des actions</b>	Dès février 2022 jusqu'en mai 2024	« Le Binôme » sera garant de la mise en place des actions	
<b>5. Bilan de chaque action et de manière globale du projet de territoire</b>	Mois de juin 2024	Chaque groupe de travail se réunira pour faire le bilan de ses actions.	Permettra de réajuster certaines actions ou d'en lancer d'autres.

Madame la Maire propose donc aux Conseillers de s'engager dans élaboration du projet de territoire avec la commune de Laigné suivant la méthodologie qu'elle vient de décrire.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil approuve :

- le lancement du projet de territoire entre les deux communes de Laigné-Saint Gervais en Belin ;
- la méthodologie de travail telle qu'exposée.

Vote pour 17                          abstention     1

**❖ Points préparés par les commissions**

Commission travaux

Christian Barbeau demande aux membres du Conseil municipal d'autoriser Mme la Maire à signer un devis jusqu'à concurrence de 2 000 € pour la modification du système de chauffage du local dit « pharmacie ».

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 18

CCAS : Claudine BIZOT

Prochaine distribution le 12 janvier 2021.

Antenne BOUYGUES

Les élus ont proposé deux autres terrains mais les propriétaires ont refusé l'implantation de l'antenne.

Sarah-Claude KIEFFER demande si un collectif a été monté.

Mathilde PLU répond que pour le moment elle n'a pas été informé.

Communication : Gauthier MICHELIN

Le bulletin municipal a été distribué l'imprimeur a été très réactif.

Christophe LALOU remercie les élus qui ont participé à la distribution.

Béatrice LEVASSEUR a commencé la formation PAO avec Gauthier MICHELIN.

Les vœux du maire se dérouleront en vidéo.

Christian BARBEAU félicite le travail de la commission communication et il souhaite que le point sur l'urbanisme et les obligations de déclaration auprès de la mairie soit développé. Il a en effet constaté que des constructions ont été réalisées sans autorisation ce qui fait des entrées de taxes en moins au bénéfice de la commune.

SIVOM

Marie-Noëlle ORTION indique aux membres du conseil que Catherine de la bibliothèque part en retraite au 1<sup>er</sup> avril 2021.

Prochain conseil municipal

Levée du conseil à 22 h 45

La Secrétaire de séance,

Claudine BIZOT

La Maire,

Mathilde PLU